

Notes d'allocution

« Non à l'initiative contre l'immigration de masse »

Conférence de presse du 16 janvier 2014

Barbara Janom Steiner, Conseillère d'État

Membre du Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Cheffe du Département des finances et des communes (GR)

Mesdames, Messieurs,

Observer les relations entre la Suisse et l'UE à l'aune des bilans commerciaux seulement ? Ce n'est ni possible ni souhaitable. Il convient néanmoins de s'attarder un peu sur leurs aspects économiques.

Un marché de quelque 500 millions de consommateurs ? C'est grâce aux accords bilatéraux que la Suisse jouit d'un accès privilégié à ce marché intérieur de l'UE. En 2012, environ 56% des exportations suisses étaient à destination de l'UE. Soit quelque 118 milliards de francs suisses. À l'inverse, 77% des importations - d'une valeur de 137 milliards de francs suisses - proviennent de l'UE. 40% des investissements directs de la Suisse à l'étranger s'effectuent dans l'UE. Cela correspond à 404 milliards de francs. À l'inverse, le volume d'investissements de l'UE en Suisse s'élève à 464 milliards de francs ; 77% du capital étranger en Suisse provient de l'UE.

En un mot : l'UE est la principale partenaire commerciale de la Suisse. Mais la Suisse est également - après les États-Unis, la Chine et la Russie - la quatrième plus importante partenaire commerciale de l'UE.

Au cours de ces dix dernières années, les accords bilatéraux avec l'UE ont largement contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi dans notre pays. En comparaison internationale, l'économie suisse a affiché, de 2002 à 2012, une croissance supérieure à la moyenne : la croissance réelle de notre produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 1,8% contre seulement 1,1% entre 1990 et 2001. La Suisse enregistre à l'époque l'un des taux de croissance les plus faibles de tous les pays de l'OCDE.

À noter : l'OCDE prévoit un taux de croissance de 2,2% en Suisse pour 2014, voire de 2,7% pour 2015. Le Secrétariat à l'économie (Seco) et la Banque nationale suisse s'attendent, eux aussi, à une croissance économique supérieure à 2%.

On observera en outre que le nombre des actifs en Suisse a augmenté de 565'000 entre 2002 et 2012. Près de la moitié de ces nouveaux emplois sont occupés par des Suisses ou des étrangers déjà établis en Suisse. Le taux d'activité de la Suisse - de 83% en 2012 - est un des plus élevés. Et depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, le taux de chômage est en moyenne légèrement supérieur à 3% dans notre pays, soit un

des plus bas en comparaison européenne. On peut admettre que les effets d'éviction sur le marché du travail sont limités, comme le démontrent diverses études.

Ces chiffres attestent le succès de la voie bilatérale et reflètent le bon bilan de la politique migratoire suisse. Les cantons n'entendent pas remettre en question la voie empruntée.

- La forte demande en main d'œuvre de ces dernières années n'a pu être couverte que grâce à l'immigration en provenance de l'UE.
- Dans le secteur de la santé, on compte aujourd'hui un tiers d'étrangers parmi le personnel.
- L'agriculture suisse occupe près de 20'000 étrangers, principalement dans la culture maraîchère.
- La branche hôtelière et la gastronomie comptent une des proportions les plus élevées d'actifs issus de l'UE ; 40% au total.

Le tourisme assure 30% du PIB du canton des Grisons : inutile de préciser donc que ce canton doit pouvoir compter sur la main d'œuvre étrangère. La part d'étrangers dans ce secteur correspond à environ 50%. La plus grande partie de cette main d'œuvre provient de l'UE et de l'AELE. Le taux de chômage moyen entre 2004 et 2013 – de 1,7% - était inférieur à la moyenne nationale. À l'instar de la Suisse, le canton des Grisons a donc également profité de la libre circulation des personnes.

Si les entreprises grisonnes - et pas seulement dans le tourisme – étaient privées de main d'œuvre de l'UE, les conséquences seraient graves non seulement pour les Grisons, mais pour tous les cantons. A supposer que l'initiative soit adoptée, les entreprises, mais aussi les autorités fédérales et cantonales compétentes en matière de marché du travail et de migration, seraient confrontées à une surcharge administrative massive. Lors de tout recrutement, chaque entreprise devrait prouver que poste ne peut pas être pourvu par un Suisse ou un étranger déjà employé en Suisse. Et les autorités seraient tenues d'en fournir la preuve avant d'accorder l'autorisation.

Je ne souhaite pas imposer cette bureaucratie aux entreprises suisses. Au contraire : en tant qu'autorité politique, je dois veiller à ce que les entreprises aient de bonnes conditions cadre. Car c'est finalement bien de cela que dépendent l'économie et la prospérité de la Suisse.